os pourront être dispersés jusqu'au moment de la résurrection glorieuse; mais n'est-ce point là une chose vraiment incroyable? Admettez-vous au contraire qu'elles résident dans les puissances sensitives de notre âme? Je vous demande donc de me faire savoir si nous devons les considérer comme des espèces infuses qui perfectionneraient notre science ou comme des habitudes infuses par lesquelles nous serions portés à agir. Evidemment, si elles étaient dans la première catégorie, nous devrions les connaître, ce qui n'est pas le cas, et, de plus, qui nous empêcherait d'affirmer que l'usage de l'Eucharistie nous confère également des imaginations infuses? Mais ne sortons-nous pas du bon sens? Quant aux habitudes infuses elles modèrent les passions et excluent les habitudes vicieuses contraires: or il est évident que la réception de l'Eucharistie n'ôte pas, à elle seule, ces passions mauvaises et ces habitudes vicieuses: cet heureux résultat ne peut être obtenu qu'avec le concours de notre bonne volonté et de nos efforts personnels. Enfin, à supposer dans nos facultés sensibles les effets que lui attribuent ces théologiens, il faudrait encore remarquer que ces espèces ou ces habitudes infuses ne pourraient nous être données que per accidens ou comme des grâces gratis datæ, car seule la grâce sanctifiante a le privilège d'être communiquée à l'âme par le sacrement per se et ex opere operato. Il est dès lors impossible de soutenir que ces espèces ou ces habitudes infuses, que l'on suppose exister, fassent partie du fruit propre, de la grâce sacramentelle de l'Eucharistie qui est l'union intime, l'union spéciale avec Jésus-Christ.

Toute cette argumentation est empruntée à Suarez.(1)

Les Pères de l'Eglise se sont-ils donc trompés en disant que le Corps de Jésus-Christ s'unit à notre corps? Les théologiens font-ils donc erreur en affirmant que l'Eucharistie reçue en communion étend jusque sur nos corps sa bienfaisante influence? Evidemment non; mais il faut expliquer le sens de ces propositions. C'est ce que nous allons essayer de faire.

(à suivre) H. Evers, s. s. s.

Publié avec l'approbation de S. G. Mgr l'Archevêque de Montréal.

⁽¹⁾ Disp. LXIV. sect. I.